



# RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Interlocuteur Académique au Numérique (IAN) Education Physique et Sportive FICHE POSTE

**Période : Année scolaire 2024-2025**

### Principales activités

L'Interlocuteur Académique au Numérique – webmestre est placé sous la responsabilité de l'inspecteur de la discipline et le Délégué Régional Académique au Numérique Educatif. L'inspecteur est responsable de l'engagement pédagogique disciplinaire. Le DRANE coordonne, en lien avec la Direction du Numérique pour l'Education (DNE), l'ensemble des IAN et assure le suivi transversal de cette mission.

En tant que IAN, vous travaillez en étroite collaboration avec les membres de la DRANE et le réseau des Référents pour les Ressources et Usages Pédagogiques Numériques (RRUPN). Vous participez régulièrement aux travaux du groupe académique disciplinaire animé par l'inspecteur ainsi qu'aux échanges nationaux organisés par la DNE dont vous êtes le correspondant.

Aussi, votre mission de IAN intègre deux approches.

Suivant une dynamique transversale, il convient de développer et de promouvoir, dans une logique de mutualisation, les usages du numérique éducatif dans les domaines suivants :

- Déploiement de l'ENT académique et des services numériques nationaux ;
- Développement de l'enseignement hybride dans le cadre de la continuité pédagogique ;
- Usage des outils technologiques au service de la pédagogie et notamment de la plateforme PIX ;
- Contribution à l'évaluation des usages responsables du numérique.

Dans le cadre d'une action disciplinaire, il vous appartient de développer et de promouvoir les usages du numérique éducatif par les moyens suivants :

- Production d'outils support concours CAPEPS, captation video, montage video, alimentation du site disciplinaire EPS ;
- Animation de l'espace pédagogique disciplinaire en ligne : didacticiels, aides méthodologiques, articles et comptes rendus ;
- Expérimentation et promotion de pratiques pédagogiques innovantes mettant en oeuvre le numérique ;
- Evaluation des ressources numériques; logiciels et équipements ;
- Le cas échéant, participation aux travaux académiques mutualisés (TraAM).

### Modalités de la prise en charge de la mission

Pour ces missions, le professeur recruté bénéficie d'une IMP.

### Evaluation de la mission :

La mission est évaluée à partir d'un rapport annuel d'activité transmis par voie numérique avant le 15 juin 2025, à l'inspecteur et au DRANE.